



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

LE 09 JUILLET 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby, tenue le neuvième jour du mois de juillet de l'an deux mille dix-neuf (2019-07-09), dans la salle des délibérations du conseil, au 360, rue Principale à Saint-Alphonse-de-Granby, sous la présidence du maire.

PRÉSENCES :

Le maire, monsieur Marcel Gaudreau.
Mesdames les conseillères Nathalie Gauvin, Suzanne Choinière et messieurs les conseillers François Vadnais, Happi Keundjeu, Alexandre Picard. Le directeur général/secrétaire-trésorier monsieur Réal Pitt.

ABSENCE :

Le conseiller monsieur Bertrand Dubé.

CONSTATATION DU QUORUM

Le maire-suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Après avoir constaté qu'il y a **QUORUM**, il demande de l'enregistrer au procès-verbal.

2019-07-128

OUVERTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE le **QUORUM** a été constaté ;
SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière
DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que la session ouvre à 19:30 Heures.

2019-07-129

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour proposé a été remis au préalable à tous les membres du conseil, et le secrétaire leur fait part des points qu'il y aurait lieu de compléter et/ou de rajouter, s'il y a lieu;
SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin
IL EST RÉSOLU et **ADOPTÉ** à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour est adopté, en laissant toutefois ouvert le point intitulé « **SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE** ».

ORDRE DU JOUR

- | | <u>PRÉSENCES</u> | <u>CONSTATATION DU QUORUM</u> |
|-----|--|-------------------------------|
| 1- | OUVERTURE DE LA SESSION | |
| 2- | ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR | |
| 3- | ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL - JUIN 2019 | |
| 4- | CORRESPONDANCE | |
| | PÉRIODE DE QUESTIONS | |
| | FINANCE | |
| 5- | Rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier – Juin 2019. | |
| | ADMINISTRATION | |
| 6- | Acceptation des comptes à payer – Juillet 2019. | |
| 7- | Tous sujets relatifs - Achat, vente, reprise ou rétrocession de terrain. | |
| 8- | Subvention, publicité, achat. | |
| 9- | Tous sujets relatifs – Borne sèche/ Rue Principale. | |
| 10- | Resurfacement / Parties du rang Parent et rue des Pins. | |
| 11- | Asphaltage / Ponceaux sur rues diverses et génératrice de la mairie. | |
| 12- | Tous sujets relatifs - Futur Centre communautaire : | |
| | A- Acceptation du Plan d'actions. | |
| | B- Construction de la conduite de refoulement/Octroi du contrat. | |
| 13- | Tous sujets relatifs – Stationnement incitatif / Rue Denison. | |
| 14- | Demande du conseil – MTQ / Rue du Klondike et Rang Parent. | |
| 15- | Tous sujets relatifs – Rang Choinière / Laboratoire. | |



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

AFFAIRES NOUVELLES OU SUJETS DE SESSIONS ANTÉRIEURES REPORTÉS

- 16- Rapports verbaux ou écrits : inspecteur municipal et directeur général/secrétaire-trésorier.

VOIRIE MUNICIPALE

HYGIÈNE DU MILIEU

URBANISME

LOISIRS

- 17- Programmation des loisirs – Session d'automne
18- Labyrinthe hanté.
19- Semaine des bibliothèques publiques.

SUJETS DIVERS DE DERNIÈRE HEURE

- 20- Tous sujets relatifs – Installation septique.
21- Tous sujets relatifs – Personnel.
22- Appui à la CPTAQ – Ferme Lait 4 Côté inc.
23- Tous sujets relatifs – Piste cyclable La Montérégiade.

PÉRIODE DE QUESTIONS

CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SESSION

NOTE :

Monsieur le conseiller Happi Keundjeu se retire de son siège.

2019-07-130

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION RÉGULIÈRE DU 11 JUIN 2019

Copie du procès-verbal de la session régulière tenue le 11 juin 2019 a été transmise au préalable à tous les membres du conseil ;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE le procès-verbal de la session régulière du 11 juin 2019 est **ADOPTÉ** tel que rédigé et soumis.

NOTE :

Monsieur le conseiller Happi Keundjeu reprend son siège à la Table du Conseil.

CORRESPONDANCE

Le conseil municipal a pris connaissance de la correspondance reçue et soumise par le secrétaire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une première période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2019-07-131

RAPPORT VERBAL PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL/SECÉTAIRE- TRÉSORIER – JUIN/JUILLET 2019

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte et entérine le rapport verbal du directeur général/secrétaire-trésorier du 11 juillet 2019 sur les autorisations de dépenses, les finances de la municipalité et sur l'état de l'ensemble des dossiers en cours.

QUE ce conseil approuve ledit rapport verbal tel que fait.

2019-07-132

AUTORISATION DES COMPTES À PAYER EN JUILLET 2019

Soumis au conseil : Liste des comptes à payer en juillet 2019 & autres comptes payés affectant l'année 2019;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE les salaires payés aux employés en juin 2019 sont ratifiés par ce conseil.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

QUE ce conseil approuve les comptes à payer en juillet 2019 et les autres comptes payés affectant l'année 2019 et ce, tels que soumis et en autorise le paiement.

VENTE, ACHAT, RACHAT DE TERRAIN

Aucun sujet traité.

2019-07-133

**DÉCISION DU CONSEIL - SUBVENTION, PUBLICITÉ, ACHAT /
JUILLET 2019**

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le paiement suivant :

1. Activité annuelle; Brigade incendie; 2 billets; 170.-\$;
2. Achat; lumières pour terrain de baseball; 6900,80\$, plus tx.;
3. Les Industries Eques du Canada Ltée; modification du backstop baseball; 5940.-\$, plus tx.;
4. Les Industries Eques du Canada Ltée; réserve d'eau Grandfort; 1590.-\$, plus tx.;
5. ACP; formation Nancy Bouvier/Paie; 575.-\$;
6. Bibliothèque; achats de livre Juillet à Décembre 2019; 1500.-\$;
7. Enseignes Aux Quatre vents; design enseignes; 3500.-\$, plus tx.;
8. Journal l'Express; ¼ page / Cahier Spécial; 361.-\$, plus tx.;
9. Asphalte des Cantons (Sintra); asphalte suppl. Ch. Gagné; 8411,80\$, plus tx.;
10. Fondation du maire de la ville de Farnham; 2 billets; 120.-\$.

BORNE SÈCHE

Reporté à une date ultérieure.

2019-07-134

**DÉCISION DU CONSEIL – OCTROI DU CONTRAT À SINTRA INC.
(RÉGION MONTÉRÉGIE-RIVE-SUD) POUR LES TRAVAUX DE
RESURFACAGE SUR LE RANG PARENT ET LA RUE DES PINS**

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé la demande de soumission par appel d'offres sur invitation par résolution;

ATTENDU que deux (2) soumissions ont été déposées;

ATTENDU que les deux soumissions sont conformes tel qu'indiqué au rapport de Yves Cossette, ing. en date du 8 juillet 2019.

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat à Sintra inc. (Région Montérégie-Rive-Sud) de resurfacement d'une partie du rang Parent et de la rue des Pins pour un montant de 58 554,99\$, taxes incluses.

QUE ces travaux sont conditionnels à l'obtention d'une aide financière du député provincial.

2019-07-135

**DÉCISION DU CONSEIL – CONTRAT À PAVAGE RACINE ET
GENEST INC. POUR LES TRAVAUX D'ASPHALTAGE AU DESSUS DE
DIVERS PONCEAUX ET POUR L'ACCÈS À LA GÉNÉRATRICE DE
LA MAIRIE**

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat à Pavage Racine et Genest inc. au montant de 10 800.-\$ plus taxes, pour l'asphaltage au dessus de divers ponceaux de la municipalité et pour l'accès à la génératrice à la mairie.

2019-07-136

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU PLAN D'ACTION
CONCERNANT L'USINE DE TRAITEMENT DES EAUX USÉES EN
LIEN AVEC LE PROJET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE À SAINT-
ALPHONSE-DE-GRANBY**

ATTENDU que la municipalité a déposé une demande d'autorisation selon l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement pour l'installation d'une conduite de refoulement entre le secteur des Loisirs et l'usine de traitement des eaux usées;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

ATTENDU que cette conduite desservira les bâtiments actuels et le futur centre communautaire et culturel tel que prévu à la conception de l'usine d'épuration;
ATTENDU que le Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques a informé la municipalité en date du 10 mai 2019 que le système ne respecte pas les exigences de rejet en certaines occasions et qu'un plan d'action est exigé;

ATTENDU que la municipalité a mandaté la firme Avizo Experts-conseils inc. pour étudier la problématique et élaborer le plan d'action requis;

ATTENDU que la firme Avizo Experts-conseils inc. a déposé son rapport et le plan d'action en daté du 25 juin 2019;

ATTENDU

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le plan d'action visant à résoudre la problématique concernant l'usine d'épuration tel que préparé par la firme Avizo Experts-conseils inc. en date du 25 juin 2019.

QUE ce conseil autorise la firme Avizo Experts-conseils à transmettre ce plan d'action au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques en réponse à leur demande du 10 mai 2019.

QUE ce conseil s'engage à mettre en œuvre ce plan correcteur dans les délais qui y sont indiqués.

2019-07-137

DÉCISION DU CONSEIL – CONSTRUCTION D'UNE CONDUITE DE REFOULEMENT EN LIEN AVEC LE PROJET DU CENTRE COMMUNAUTAIRE / ACCEPTATION DE LA SOUMISSION DE EXCAVATION ST-PIERRE & TREMBLAY INC.

ATTENDU que le conseil municipal a autorisé, par résolution, la demande de soumission par appel d'offres publiques sur SEAO;

ATTENDU que quatre (4) soumissions ont été déposées;

ATTENDU que les quatre soumissions sont jugées conformes tel qu'indiqué au rapport de Geneviève Roger, ing. de la firme Avizo, Experts-Conseils en date du 5 juillet 2019;

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉ par François Vadnais

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil octroie le contrat de construction d'une conduite de refoulement en lien avec le projet du centre communautaire à la compagnie Excavation St-Pierre & Tremblay inc. pour un montant de 296 688,42\$, taxes incluses.

QUE ces travaux sont conditionnels à l'obtention de l'acceptation du ministère de l'Environnement du Québec.

2019-07-138

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES ET AUTORISATION DE LANCER L'APPEL D'OFFRES PUBLIQUES POUR L'AMÉNAGEMENT DU STATIONNEMENT INCITATIF SUR LA RUE DENISON.

ATTENDU que le conseil municipal désire demander des soumissions pour l'aménagement du stationnement incitatif sur le lot 4 237148 ayant façade sur la rue Denison;

ATTENDU que les plans et devis ont été préparés par Yves Cossette, ing.

ATTENDU la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux ;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Suzanne Choinière

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à lancer l'appel d'offres publiques sur le système SEAO pour l'aménagement du stationnement incitatif sur le lot 4 237 148 localisé sur la rue Denison.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 6 août 2019 à 11h00 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

QUE la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation ou aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

2019-07-139

DEMANDE DU CONSEIL ADRESSÉE AU MTQ – VOIE DE VIRAGE AVEC PRIORITÉ À L'INTERSECTION DE LA ROUTE 139 AVEC LA RUE DU KLONDIKE D'UN CÔTÉ ET DU RANG PARENT DE L'AUTRE CÔTÉ

ATTENDU QUE plusieurs citoyens se sont adressés à la municipalité pour obtenir une voie de virage avec priorité (flèche à gauche) à l'intersection de la Route 139 et de la rue du Klondike en direction de Cowansville ET pour obtenir une voie de virage avec priorité (flèche à gauche) à l'intersection de la Route 139 et du Rang Parent en direction de Granby;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil est d'accord avec cette demande et désire que cette résolution soit transmise à la personne responsable au MTQ dans ce dossier pour que ce problème soit réglé et ce, afin d'assurer une plus grande sécurité aux usagers.

2019-07-140

Appel d'offres No 2019-01-3

DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRE ET AUTORISATION DE DEMANDER DES SOUMISSIONS SUR INVITATION POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE CHAUSSÉE ET LE REMPLACEMENT DE PONCEAUX SUR LE RANG CHOINIÈRE ENTRE LE CHEMIN DE LA GRANDE-LIGNE ET LA RIVIÈRE YAMASKA.

ATTENDU que le projet en titre est prévu au Programme Réhabilitation du réseau routier local (PIRRL), volet Redressement des infrastructures routières locales (RIRL);

ATTENDU que le conseil municipal a octroyé le contrat pour la réalisation de ces travaux à la compagnie Eurovia Québec Construction inc. par résolution;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de mandaté un laboratoire certifié pour le contrôle des matériaux en chantier;

ATTENDU la Politique de gestion contractuelle adoptée par la municipalité en décembre 2010 et la loi en matière d'adjudication de contrats municipaux;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉ par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU ET ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil autorise Monsieur Réal Pitt, directeur général et secrétaire-trésorier à demander des soumissions sur invitation auprès de trois laboratoires pour le contrôle des matériaux dans le cadre des travaux de réfection de chaussée et de remplacement de ponceaux sur le Rang Choinière entre le chemin de la Grande-Ligne et la rivière Yamaska.

QUE les soumissions seront reçues au bureau de la Mairie jusqu'au 6 Août 2019 à 10h30 et seront ouvertes publiquement immédiatement après.

QUE la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'encourt aucune obligation et aucun frais d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires.

RAPPORTS VERBAUX OU ÉCRITS :

INSPECTEUR MUNICIPAL & ENVIRONNEMENT

L'inspecteur municipal dépose son rapport sur les permis émis.

DIRECTEUR GÉNÉRAL/SEC-RÉTRÉS

Le directeur général/sec-rétre fait état des rapports obtenus.



2019-07-141

No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby**

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE LA PROGRAMMATION
DES ACTIVITÉS POUR LA SAISON AUTOMNE 2019**

ATTENDU QUE Josianne Grimard, responsable par intérim du service, a soumis le calendrier d'activités pour la saison automne 2019;

**SUR PROPOSITION de François Vadnais
DUMENT APPUYÉE par Suzanne Choinière**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil approuve ledit calendrier et les activités qu'il contient.**

2019-07-142

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DE L'ACTIVITÉ DU
LABYRINTHE HANTÉ DU 30 OCTOBRE 2019**

ATTENDU QUE Josianne Grimard, responsable, a soumis sa demande pour l'activité du « Labyrinthe Hanté » qui se tiendra le 30 octobre 2019;

**SUR PROPOSITION de Alexandre Picard
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil approuve la tenue de l'activité du « Labyrinthe Hanté » qui se tiendra le 30 octobre 2019 au montant de 3100.-\$ pour les activités et achats nécessaires.**

2019-07-143

**DÉCISION DU CONSEIL – ACCEPTATION DES ACTIVITÉS POUR LA
SEMAINE DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES / OCTOBRE 2019**

ATTENDU QUE Josianne Grimard, responsable, a soumis sa demande pour les activités de la Semaine des Bibliothèques Publiques qui se tiendra au mois d'octobre 2019;

**SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin
DUMENT APPUYÉE par François Vadnais**

**IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :
QUE ce conseil approuve la tenue des activités pour la Semaine des Bibliothèques Publiques qui se tiendra en octobre 2019 au montant de 285.-\$ pour les activités et achats nécessaires.**

2019-07-144

**DÉCISION DU CONSEIL – AUTORISATION POUR ENTREPRENDRE DES
PROCÉDURES JUDICIAIRES POUR LA RÉALISATION D'UNE
INSPECTION AU 155, RANG VIENS**

ATTENDU QUE la Municipalité a le devoir de faire respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur son territoire;

ATTENDU QUE dans le cadre de l'exécution de ce devoir, l'inspecteur municipal et environnement a le droit de procéder à une visite de tout immeuble pour s'assurer que ce règlement soit respecté;

ATTENDU QUE plusieurs inspections effectuées au cours des dernières années ont permis de démontrer la présence d'une installation septique non conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur l'immeuble situé au 155, rang Viens, ce qui constitue une cause d'insalubrité et de nuisances ;

ATTENDU QUE plusieurs avis d'infraction ont été transmis au propriétaire au fil des années afin qu'il effectue les démarches nécessaires pour munir sa propriété d'une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22);

ATTENDU QUE ce propriétaire a fait défaut d'effectuer les démarches requises pour munir sa propriété d'une installation septique conforme aux normes;

ATTENDU les résolutions adoptées par la Municipalité afin de munir la propriété d'une installation septique conforme aux normes, tel que le lui permet l'article 25.1 de la *Loi sur les compétences municipales*;

ATTENDU QUE dans le cadre des démarches entreprises pour la préparation d'une étude de caractérisation, les ingénieurs mandatés par la Municipalité n'ont pu compléter l'étude en raison de la présence d'un puits sur la propriété, lequel n'a pu être localisé;

ATTENDU QUE pour localiser le puits, les ingénieurs doivent pénétrer à l'intérieur de la résidence afin d'effectuer un test à partir de l'entrée d'eau desservant l'immeuble;

ATTENDU QUE sans les résultats de ce test, le puits ne pourra être localisé et les ingénieurs ne pourront compléter l'étude de caractérisation requise par le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) afin de déterminer le type d'installation septique approprié pour cette propriété;

ATTENDU QUE le propriétaire a été mis en demeure de communiquer avec l'inspecteur municipal et environnement de la Municipalité pour fixer un rendez-vous pour la réalisation de l'inspection à l'intérieur de la résidence;

ATTENDU QUE le propriétaire de l'immeuble n'a pas donné suite à la mise en demeure qui lui a été transmise, ce qui constitue un refus de permettre la réalisation de l'inspection;

ATTENDU QUE sans cette inspection, il ne sera pas possible pour la Municipalité de faire respecter le *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) alors qu'elle en a le devoir;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser les procureurs de la Municipalité à tenter les procédures judiciaires requises aux fins d'assurer le respect du Règlement Q-2, r. 22 et d'obtenir une ordonnance permettant de pénétrer à l'intérieur de la résidence située au 155, rang Viens, dans le but de faire les tests requis pour



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby

localiser le puits et ensuite produire l'étude de caractérisation requise pour faire construire une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur la propriété;

SUR PROPOSITION de Alexandre Picard

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby reconnaît qu'il existe sur l'immeuble situé au 155, rang Viens, une cause d'insalubrité et de nuisances en raison de l'absence d'installations septiques conformes au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22).
QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby mandate ses procureurs **THERRIEN COUTURE S.E.N.C.R.L.** afin d'entreprendre contre le propriétaire de l'immeuble toutes les procédures judiciaires nécessaires pour l'obtention d'une ordonnance de la Cour supérieure visant à permettre aux représentants de la Municipalité de pénétrer à l'intérieur de la résidence située au 155, rang Viens, dans le but de faire les tests requis pour localiser le puits et ensuite produire l'étude de caractérisation requise pour faire construire une installation septique conforme au *Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées* (Q-2, r. 22) sur cette propriété, le tout aux frais du propriétaire, ces frais étant assimilés à des taxes foncières en vertu des articles 25.1, 95 et 96 de la *Loi sur les compétences municipales* et recouvrables de la même manière.

2019-07-145

DÉCISION DU CONSEIL / ENGAGEMENT – COORDONNATRICE DU SERVICE RÉCRÉATIF & COMMUNAUTAIRE

SUR PROPOSITION de Nathalie Gauvin

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte les explications du directeur général/secrétaire-trésorier pour la création du Service Récréatif & Communautaire, de manière à assurer une coordination efficace des différentes activités liées aux loisirs, sport, culture et vie communautaire.

QUE pour ce faire, la municipalité fait l'engagement de madame Nathalie Simard, à titre de coordonnatrice du nouveau Service Récréatif et Communautaire. Cette dernière sera responsable de coordonner et d'assurer, avec le personnel sous sa responsabilité, le développement de l'ensemble des activités reliées aux loisirs, sport, culture, vie communautaire et événements spéciaux.

QUE madame Nathalie Simard est engagée à titre d'employée de la municipalité avec une période de probation de huit (8) mois à compter de la présente. Elle sera sous la responsabilité directe de la directrice générale adjointe/secrétaire-trésorière adjointe. Ses conditions de travail sont celles édictées dans le document en vigueur.

QUE madame Nathalie Simard entrera en fonction le 12 août 2019 ou à toute date ultérieure à l'adoption de la présente résolution

2019-07-146

DÉCISION DU CONSEIL / APPUI DE LA MUNICIPALITÉ AUPRÈS DE LA CPTAO / DOSSIER DE FERME LAIT 4 CÔTÉ INC. (GYSLAIN CÔTÉ) CONCERNANT LE LOT NO. P-4 240 367, CADASTRE DU QUÉBEC – UTILISATION À UNE FIN AUTRE QUE L'AGRICULTURE POUR EXPLOITATION DE RESSOURCES

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par François Vadnais

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil appuie la demande de monsieur Ghyslain Côté de Ferme Lait 4 Côté inc., tel que préparé par monsieur Sylvain Goyette, agronome, pour sa demande d'utilisation du lot no. P-4 240 367, cadastre du Québec, à une autre fin que l'agriculture concernant l'exploitation de ressources et ce, pour une période de 5 ans.

QUE cette autorisation permettrait de disposer du matériel excédentaire (buton existant), de procéder progressivement au nivellement à des fins agricoles et de remettre les parcelles libérées en culture.

QUE cette demande est conforme avec le règlement de zonage de la municipalité et est en concordance avec le schéma d'aménagement de la MRC de La Haute-Yamaska.



2019-07-147

No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
de Saint-Alphonse-de-Granby

**DÉCISION DU CONSEIL / DÉCOMPTE NO.1 – TRAVAUX DE
PAVAGE DE LA PISTE CYCLABLE LA MONTÉRÉGIADÉ**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby a entrepris ce printemps les travaux de pavage de la piste cyclable La Montérégiade;

ATTENDU QUE la municipalité a accordé le contrat à la compagnie Eurovia Québec Construction inc.;

ATTENDU QUE les travaux sont terminés et qu'une visite a eu lieu à la satisfaction de la municipalité;

SUR PROPOSITION de Suzanne Choinière

DUMENT APPUYÉE par Alexandre Picard

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents :

QUE ce conseil accepte le rapport daté du 5 juillet 2019 de Francesca Astar, ing., d'Avizo Experts-Conseils, mandaté par la municipalité pour la surveillance des travaux, vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés.

QUE Francesca Astar, ing., d'Avizo Experts-Conseils recommande de payer le Décompte no.1 et ce, en libérant le premier 5% de retenue. Il restera un dernier 5% qui sera libéré au moment de l'acceptation finale des travaux en juillet 2020.

QUE cette résolution soit transmise aux villes de Farnham et Granby pour que ces dernières remboursent, selon entente, les sommes dues envers la municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le conseil municipal consacre une deuxième période de temps durant laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions.

2019-07-148

CLÔTURE DE LA SESSION

ATTENDU QUE tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

SUR PROPOSITION de François Vadnais

DUMENT APPUYÉE par Nathalie Gauvin

IL EST RÉSOLU et ADOPTÉ à l'unanimité des conseillers présents:

QUE la présente session est levée à 20:10 Heures.

Réal Pitt, d.g. et sec.trés.
Secrétaire de l'assemblée

Marcel Gaudreau, maire
Président d'assemblée

